



MOUDON

Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Conseil communal
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
cc@moudon.ch

Moudon, le 24 juin 2020

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 23 juin 2020
Présidence : Monique Tombez

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 59/20

Demande d'un crédit de CHF 360'000.— pour le financement de mesures de soutien « Covid-19 »

- vu le préavis de la Municipalité No 59/20 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la Cogefin ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. autorise formellement la Municipalité à octroyer les mesures d'aide et de soutien suivantes :**
 - a. soutien aux habitant-es et des commerces locaux par la distribution de bons d'une valeur de CHF 20.— par habitant-e, coût estimé de la mesure CHF 122'000.— ;**
 - b. prise en charge de la taxe déchets entreprise de l'année 2020 pour un montant de CHF 60'000.— TTC ;**
 - c. prise en charge des mesures sanitaires exceptionnelles pour l'ouverture de la piscine du Grand-Pré, coût estimé de la mesure CHF 150'000.— ;**
 - d. exemption de la taxe 2020 pour l'utilisation du domaine public pour l'exploitation des terrasses des établissements publics ; coût estimé de la mesure à CHF 2'500.— ;**
 - e. soutien aux associations/entités locales pour des actions ponctuelles et dons uniques, montant de CHF 15'000.— ;**
- 2. accorde un montant de CHF 10'500.- pour couvrir les coûts de mise en œuvre des mesures qui figurent à la conclusion n°1 ;**
- 3. prend note que la dépense exceptionnelle de CHF 360'000.— sera couverte dans la mesure du possible par prélèvement sur le fonds de provision pour la piscine de Moudon et sur le fonds de réserve pour les incidences financières Covid-19 ;**
- 4. prend note que les coûts du présent préavis non couverts par les comptes de provision chargeront le compte de fonctionnement de l'exercice 2020.**

Le préavis est accepté par 44 voix et 2 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 23 juin 2020.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL
La Présidente : **La Secrétaire :**



Monique Tombez



Nicole Wyler